

ELECTIONS CATSIS DU 12 au 19 MAI 2026

Commission Administrative et Technique des Services Incendie et Secours



SUD SDMIS

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà tout perdu »

COLLÈGE E - PATS

Chers collègues PATS,

En mai 2026, vous ne voterez pas pour une simple étiquette syndicale, mais pour un **véritable levier de pouvoir collectif**.

Les élections CATSIS du SDMIS sont un scrutin majeur : elles désignent celles et ceux qui siègeront dans les instances décisives, notamment au conseil d'administration. **Chaque voix compte** pour défendre nos carrières, nos conditions de travail, notre pouvoir d'achat et notre sécurité.

Avant de voter, posez-vous la question essentielle : **qui voulez-vous à vos côtés quand le coup dur arrivera ?**

Des représentants sérieux, compétents et combattifs ? Ou des organisations plus occupées à attaquer SUD ou/et à valider les décisions de la direction plutôt qu'à défendre les agents ?

Ces dernières années, les faits parlent d'eux-mêmes :

- Qui a été de tous les combats ?
- Qui a obtenu tous les rendez-vous majeurs avec les autorités locales et nationales ?
- Qui a assuré **100 % de présence** dans toutes les réunions de négociations, groupes de travail et aux instances ?
- Quelle est la seule organisation du SDMIS disposant de représentants nationaux ?

Les femmes et les hommes de **SUD SDMIS**, SPP et PATS, sont des agents engagés, ancrés dans la réalité du terrain.

Nous connaissons vos difficultés parce que nous les vivons aussi.

Indépendants de toute affiliation politique, guidés par l'humanisme, la justice et la solidarité, **notre seul cap est la défense des agents**.

■ **SUD, c'est 100 % de présence dans la rue**, 100 % des mouvements de grève, 100 % de l'organisation et de l'engagement.

La mobilisation se construit sur le terrain, pas derrière un bureau.

■ **SUD est à l'origine de 100 % des procédures judiciaires** engagées, individuelles et collectives pour protéger vos intérêts.

Quand le dialogue ne suffit plus, nous agissons. Et nous gagnons.

Merci pour l'accueil reçu lors de nos visites des services et des centres. Nos échanges nourrissent des revendications construites dans la transparence et l'écoute.

■ **Donnez-nous la force d'aller encore plus loin.**

Encore plus loin pour vos droits, encore plus loin dans les combats collectifs et individuels,

Encore plus loin face à une direction et des autorités qui ne cèdent que sous un rapport de force réel.

Du 12 au 19 mai 2026 : Votre vote renforcera notre légitimité. Votre confiance fera notre force.

Pour une équipe solide, respectée, présente et compétente, rendez-vous aux élections.



ELECTIONS CATSIS DU 12 au 19 MAI 2026

Commission Administrative et Technique des Services Incendie et Secours

QU'EST-CE QUE LA CATSIS ?

La Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) est la seule instance consultative présidée par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Cette commission est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours, sous réserve des dispositions de l'article L1424-40 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

La CATSIS est obligatoirement saisie pour donner son avis lors de l'élaboration du règlement intérieur du corps départemental, du SACR et du règlement opérationnel. De plus, la CATSIS examine et donne un avis sur tous les rapports qui entrent dans son champ de compétence, avant la tenue des Conseils d'Administration.

NOTRE BILAN ET NOS PRINCIPALES PROPOSITIONS THEMATIQUES

PREVENTION SANTE & SECURITE

- ✓ Lutte contre les discriminations ✓
- ✓ Octroi systématique de la protection juridique au PATS victimes (Protection fonctionnelle avec choix de l'avocat) ✓
- ✓ Hygiène et sécurité des PATS (toxicité des fumées et PFAS, crise sanitaire, bien-être au travail, vraie prise en compte des RPS) Ⓞ
- ✓ Promouvoir le respect des repos de sécurité pour tout le monde Ⓞ
- ✓ Suivi plus approfondi et régulier des visites médicales des PATS à partir de 45 ans.

REGIME DE TRAVAIL

- ✓ Préserver le choix du régime de travail 7h30, 7h45, 8h et 9h ✓
- ✓ Création d'un régime de travail à 4,5J par semaine (pour plus de flexibilité tout en respectant les 1607h annuelles) Ⓞ
- ✓ Le télétravail accessible à chaque agent du SDMIS (accès aux 2 jours de TT à tous les agents éligibles le souhaitant) Ⓞ
- ✓ Prise en compte du temps d'habillage et déshabillage sur le temps de travail pour tous les PATS faisant fonction d'agent logistique ✓

CARRIÈRE ET POUVOIR D'ACHAT

- ✓ Préservation des 350 postes PATS ✓ avec une augmentation en fonction de la création de postes des SPP Ⓞ
- ✓ Revalorisation de l'IFSE équivalente à la demande d'évolution de l'IAT SPPNO ✓
- ✓ Nomination au ratio de 100% pour les PATS ✓ (Accès au départ concerté avec nomination au grade supérieur) Ⓞ
- ✓ Pérenniser la PICPS à 600 euros brut (Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services) Ⓞ
- ✓ Mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques conformément aux délibérations ✓ (installation des bornes Ⓞ)
- ✓ Obtenir la gratuité des TER (Région) et des transports en commun (Métropole) Ⓞ

JURIDIQUE

- ✓ Dossier congés fractionnés à hauteur des différents régimes de travail existants au lieu de 7H ✓
- ✓ Fer de lance dans le dossier ICL des ex-COURLY (Avec le soutien des PATS) ✓
- ✓ Dossiers individuels dont reconnaissance d'imputabilité d'accidents de travail et de maladies professionnelles Ⓞ

